

Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Préretraités CGT SAP 13. Syndicat des Activités Postales

55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille -+---+ Tel : 04.91.11.60.95 Fax : 04.91.02.69.69

Courriel retraites.cgtposte13@hotmail.fr Site <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>

Assurez-vous sur la vie pour assurer NOS bénéfices !



Jeudi 29 septembre, les députés ont voté l'article 21 bis de la loi « Sapin 2 », qui autorise le Haut conseil de stabilité financière (HCSF), sur proposition du gouverneur de la Banque de France, à limiter ou à bloquer les arbitrages et les retraits des sommes placées sur les assurances-vie, quelles qu'elles soient, en cas de « menace grave et caractérisée » du système financier. »

grave et caractérisée » du système financier. »

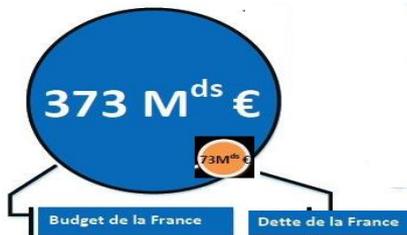
Cocasse, enfin, si on peut dire, puisque ça démontre la stupidité des députés, ou alors ils nous prennent pour des boulets ...ou autre chose : « Les députés ont suivi la proposition des sénateurs et ramené le délai de blocage à trois mois (au lieu des six initialement prévus). »

Merci à eux....

Le blocage étant renouvelable à volonté, qu'il soit de 3 ou 6 mois... ça ne change rien au problème de l'épargnant ... et les banques pourront tranquillement continuer à nous faire subir LEUR CRISE !

(P.M)

Alors qu'au nom de la dette, on nous demande de nous serrer la ceinture...



- 150M^{ds} € d'allègement fiscal et de cotisations sociales.
- 41M^{ds} € d'aides publiques donnés aux entreprises qui vont directement dans la poche des actionnaires.
- 70M^{ds} € de dividendes versés aux actionnaires en 2016
- 80M^{ds} € de fraudes fiscales

...les Charges indues non payées, frauduleuses dépassent le budget de l'Etat !



INVITATION



Ecrit à partir de recherches dans les archives par un collectif d'anciens responsables du syndicat CGT Postes des BdR, ce livre rappelle les événements à la Poste de 1971 à 1995.

Il comporte aussi de nombreux autres thèmes comme l'interprofessionnel, la sécurité sociale, les femmes, le temps de travail, les atteintes aux droits, la précarité ect. Sorti en Novembre 2015, proposé à 10€, il a été diffusé à quelques 600 exemplaires

Nous nous adressons à toi, syndiqué(e) pour te proposer de venir lors de la présentation du livre à la médiathèque de Gardanne en présence des auteurs (Gérard Baus-saint, Alain Croce, Gilberte Cortès, Amédée Pagano, Rolande Carrière, Charles Ribard, Martine Hervé, Régis Maisonneuve, Claude Pellissier, Gilbert Leguet, Denis Estève)

Médiathèque de Gardanne

Mardi 25 Octobre 2016 à 18H30

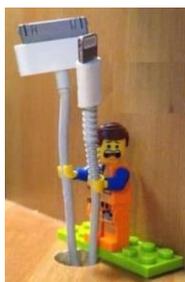
Rencontre-débat

**POUR
PAPY**



RANGER

**SE SERT
DES PETITS**



LES FILS DE SON PORTABLE.

**DES LEGO
ENFANTS**



...ET C'EST BIEN PRATIQUE !

C'est quoi cette entourloupe d'EDF?



Un rattrapage des tarifs pratiqués entre le 1er août 2014 et le 31 juillet 2015 devra être appliqué par EDF à plus de 28 millions de clients soumis à ses tarifs réglementés de vente d'électricité.

Ce rattrapage découle de la décision mi-juin du Conseil d'État, annulant deux arrêtés qui avaient entraîné un gel puis une hausse de 2,5% des tarifs réglementés au 1er novembre 2014, la jugeant insuffisante.

Pour les particuliers, abonnés au tarif bleu résidentiel, **le rattrapage s'élèvera à 30 euros**, soit un montant global de 814 millions d'euros. Ce rattrapage sera réparti sur 18 mois pour étaler son impact sur la facture des consommateurs

(Vu dans la presse)

C'est un rattrapage de plus de 3 ans sur notre Pouvoir d'achat qu'il faudrait appliquer et rendre du pouvoir d'achat aux retraites et pensions des retraités.

POUR LE GAZ, C'EST MIEUX QUE CA AVEC ENGIE !

La baisse de 0,8% des prix du gaz appliquée par Engie au mois d'octobre n'aura pas duré longtemps.

En novembre, les tarifs repartiraient à la hausse, selon une information. *(Vu dans la presse)*

Le groupe énergétique, ex GDF Suez, va appliquer **une augmentation de 1,6% des prix du gaz** hors taxes. 7 millions de consommateurs sont concernés.

Enfin et on arrête là pour aujourd'hui, nous prépare-t-on la même chose avec les TER de la région Paca que l'on veut donner aux sociétés privées ?

Mes PTT ne deviendront pas un « pourcentage de pertes »

Depuis quelques jours, vous avez pu vous rendre compte que les médias multiplient articles et enquêtes sur la mal vivre et les suicides à La Poste.

J'en suis personnellement ravi car cette soudaine attention est dû, je pense, à une campagne d'information qu'à partir d'un site internet, avec une dizaine de postiers, actifs et retraités, nous avons entrepris en direction des Medias mais aussi des directions syndicales C'est à partir du constant que nous retrouvons à La Poste le même phénomène que ce qui s'était passé avec Orange avec un management qui engendre un niveau incroyable de souffrance au travail (décrites dans le vécu des postiers à leurs représentant syndicaux) , tendance qui augmente avec une organisation sciemment construite pour casser du personnel. et qui nous fait craindre qu'il y ait encore plus de burn out,

d'arrêts maladie, d'AVC, de « pétales de plombs » et malheureusement encore plus de suicides.

La seule réponse faite à ce jour par la Poste vaut quand même son pesant de cacahuètes.

Suite à l'enquête de RTL qui dresse un constat accablant de la situation des postiers et aux questions, précises et étayées, qui lui ont été posées concernant les réorganisations, les rythmes et la surcharge de travail, les suicides, Mme Exbrayat, DRH de la branche Courrier de la Poste s'est contentée d'opposer le fait que La Poste est une grande entreprise de main d'œuvre, qui compte 260 000 « collaborateurs ». Si l'on comprend bien ce discours, pour les dirigeants, la transformation d'une entreprise qui compte autant de salariés s'accompagne inévitablement de dommages collatéraux. (P.M)

En somme, La Poste, comme l'armée, a droit à un pourcentage de pertes!



Puisqu'il semble que l'on se dirige vers un coup de colère dans chaque page

Ma colère contre les Merdias et leurs serviteurs !

Celles qui nous ont bassinés pendant des jours sur le vol de bijoux d'une starlette qui se baladait avec 750 années de SMIC sur elle, qui certainement n'a rien (sauf la peur qu'elle a eue j'en conviens) n'a rien perdu car ces « peccadilles » sont sûrement assurées. Ces mêmes Merdias qui se taisent sur ce drame horrible de la Misère en France qui a vu un couple se pendre car ils ne pouvaient plus payer leur loyer ou du mépris de l'Homme au travail qui poussent des dizaines de facteurs au geste suprême au comportement immoral de La Poste qui sanctionne... l'agent qui a voulu aider sa collègue faisant un AVC

Où ont-ils donc mis le curseur « HUMAIN » ces Journaloux ? (P.M)



Le prix de leur collusion: le blocage des Complémentaires.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES.

Pas d'augmentation en novembre. Les pensions de retraites complémentaires des régimes Agirc et Arrco des salariés et cadres du privé vont rester gelées **pour la troisième année consécutive** en 2016, en raison de la faible inflation (Heu qui dit « Faible » ne dit pas « Nulle », n'est-ce pas? Alors pourquoi « Gel » ???)

DEUX JOURS POUR SACRIFIER VOTRE POUVOIR D'ACHAT : La soupe était bonne au moins ?

Les partenaires sociaux, gestionnaires de ces deux régimes, réunis en conseil d'administration jeudi et vendredi, ont arrêté les paramètres servant au calcul des retraites et des cotisations. Compte tenu de la faiblesse de l'inflation, les retraites complémentaires, dont la date de revalorisation a été décalée du 1er avril au 1er novembre, seront maintenues à leur niveau de l'an passé.

Au terme d'après négociations pour renflouer les caisses des régimes, patronat et syndicats avaient décidé l'année dernière de décaler la date de revalorisation des pensions

MAIS QUI SONT CES PARTENAIRES SOCIAUX, POURFENDEURS DES RETRAITES ?

L'accord de 2015, signé par le patronat (Medef, CGPME, UPA) et trois syndicats (CFDT, CFE-CGC, CFTC), doit permettre, à grands coups de blocage voire de baisses des retraites, de réaliser 4,1 milliards d'euros d'économie à l'horizon 2020 pour renflouer les caisses de l'Agirc-Arrco. Parmi ses principales mesures figurent la **fusion des deux régimes** et la mise en place, à partir de janvier 2019, d'un **système de bonus-malus sur les pensions pour inciter les salariés à travailler plus longtemps**

APL : les règles d'attribution se durcissent

Le mode de calcul des APL se durcit encore un peu plus à partir du 10 octobre 2016. Désormais, les personnes qui possèdent un bien immobilier ou 30 000 euros sur leur compte ou même sur leur livret A, ne pourront plus bénéficier d'aides.

Une catastrophe pour nos retraités concernés.

On peut avoir un petit patrimoine et avoir besoin des APL *Il y a des petits épargnants qui mettent de côté pour les petits coups durs de la vie, je pense à des retraités parties récemment en retraite et qui ont touché une prime de départ qui l'ont mis sur leur livret A et qui, maintenant, vont être taxés. C'est du pouvoir d'achat qu'on retire aux familles...*

Ceux qui perçoivent déjà des APL aujourd'hui vont recevoir très bientôt une demande de déclaration de leur patrimoine pour recalculer leur aide



**Aujourd'hui, il ne faudra pas seulement être pauvre pour avoir l'APL
il faudra aussi être démuni.**



Ce n'est pas parce que vous n'avez rien à dire qu'il ne faut pas l'ouvrir !

Pour que la mobilisation de nos syndiqué(e)s, de la Section syndicale toute entière soit à la hauteur des enjeux actuels, nous avons pris quelques décisions qui risquent d'impacter un peu votre vie de retraité(e)s syndiqué(e)s.

Oh rien de grave ni de méchant !

Au contraire, il se peut que vous soyez contacté un de ces jours, par l'un d'entre nous, qui tentera

- d'avoir d'abord de vos nouvelles, car si l'on vous sait en vie, cela ne suffit pas pour nous, il nous manque ce contact direct qu'on avait en activité

- Ensuite. On aimerait savoir les difficultés qui sont les vôtres pour consacrer un peu de temps à l'activité syndicale, ou participer à nos rassemblements (manifs, réunions etc. ...)

- Enfin que pensez-vous de l'activité actuelle de la Section au travers l'information (tract, journal, site...)

- Et surtout qu'elles seraient, à vos yeux les 3 premières revendications à mettre en avant ?

Les Sans Dents veulent croquer la vie à pleines dents

Revalorisation et amélioration de l'APA

La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement a revalorisé et a amélioré l'allocation personnalisée d'autonomie afin de permettre aux personnes âgées



Une meilleure protection pour les plus âgés
Ce qui reste à charge du bénéficiaire
Nouveauté

si du 28 décembre a prévu que si la personne âgée assistée d'un proche (membre de la famille, ami

Article à retrouver dans Vie Nouvelle N°195 Demandez-la à un militant

Gardarem lou moral

Un débat, on propose..

REPORTÉE

RÉUNION MENSUELLE

~~Jeudi 20 octobre 9h~~

au 10 nov.

Au Syndicat, 55 av de la Rose

on agit.

Ordre du Jour du 10/11/16

- Remettre en ordre de marche notre Section après plusieurs départs du Bureau.
- Après le 15 et le 29 sept, le 16 oct.. après Fabrégoules quelle activité ?
- Ile de Ré : compte-rendu.
- Divers.